

AR Prefecture

063-216302588-20230331-DEL2023033117-DE
Reçu le 08/04/2023
Publié le 08/04/2023

DEL2023033117

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 13
PROCURATION : 1
VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Trois, le Trente et Un Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène VERNET Thimothée.

Absents : KAUFFELD Monique

Procuration : KAUFFELD Monique à GRARD Mathieu

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ABRIS BUS SCOLAIRES AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

La Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes (ou autres collectivités) qui le souhaitent, des abris voyageurs à l'usage de leurs administrés.

Ce financement consiste en :

- 1) Une aide sous forme de subvention à hauteur de 80% pour la réalisation de la dalle béton nécessaire à la pose de l'abri, la Région n'étant pas maître d'ouvrage, la commune réalisera la dalle.*
- 2) La fourniture et la pose des abris par la Région.*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Sollicite** le financement des dalles bétons, de la fourniture, de la pose et de la maintenance de deux abris bus.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention de financement avec la Région Auvergne Rhône Alpes

AR Prefecture

063-216302588-20230331-DEL2023033117-DE
Reçu le 08/04/2023
Publié le 08/04/2023

DEL2023033117

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 07/04/2023
- et de sa publication le : 07/04/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

